



CAPD du mardi 21 mars 2017

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU 58

Alors que les membres du gouvernement commencent à préparer leurs cartons, nous pouvons commencer à tirer quelques conclusions sur les actions des cinq années qui viennent de se dérouler. Saluons les créations de postes au niveau national, le retour, certes insuffisant, de la formation initiale, la création de l'ISAE puis son augmentation jusqu'à 1 200 € grâce notamment à la ténacité du SNUipp-FSU, mais également des nouveaux déroulements de carrières suite aux accords PPCR.

Ces quelques avancées ne sauraient cacher des droits des personnels sans cesse restreints. La Refondation de l'école n'a pas permis d'apporter un nouveau souffle. Bien au contraire, le malaise professionnel se propage dans les écoles. Dans de nombreux cas, le manque de confiance et de soutien de notre hiérarchie accroît l'isolement des collègues. Ainsi, la nouvelle circulaire du Ministère acte la suppression de la mise en disponibilité de droit pour la création d'entreprise. Notre ministère craindrait-il la désaffectation des salles des maîtres ?

De plus, les créations de postes n'ont pas permis de remettre à flot nos réseaux d'aide. Beaucoup de professeurs des écoles stagiaires se sentent noyé-es dans la quantité de travail à fournir lors de leur année de stage. Les avancées salariales sont une goutte d'eau dans l'océan qui nous sépare des niveaux de rémunérations pratiqués dans nombre de pays de l'OCDE. La vague de fermetures de classes et d'écoles que vous proposiez et les propos tenus lors des opérations de cartes scolaires ont été fort mal vécus par les enseignants des écoles rurales. Enfin, monsieur le directeur, reprenons l'expression du SNUipp-FSU : les 108 heures débordent.

Enseigner dans la Nièvre impliquerait t-il d'avoir moins de droits que les autres enseignants en France ? Monsieur le directeur, nous dénonçons ici une circulaire « temps partiel » plus restrictive que la circulaire nationale, en particulier pour le 80%, une circulaire « mouvement » qui comporte

toujours plus de postes à profil, qui ne permettent pas la transparence et l'équité que nous défendons, alors même que le Ministère donnait des directives inverses. Des disponibilités et des détachements attribués au compte goutte et peu de droits à la mobilité : partir après cinq années d'attente en situation de rapprochement de conjoint pour rejoindre un département limitrophe, ce n'est pas un progrès, c'est un aveu d'échec pour l'administration. Et l'éloignement important entre lieu de vie familiale et lieu de travail n'est pas propice à l'épanouissement tant personnel que professionnel.

Les enseignants nivernais ne peuvent pas être les victimes d'un recrutement en crise. La situation ne s'améliorera qu' en améliorant les conditions d'entrée dans le métier, la formation, les rémunérations pour que notre travail soit reconnu à la hauteur de la mission qui nous est confiée.